

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 JANVIER 2020

A 19H00

Etaient présents : Monsieur Alain CAYET Maire

 Monsieur Guy BRAS
 Madame Marie-Antoinette DESHORTIES
 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK
 Monsieur Pietro VALENTE Adjoints

 Monsieur Hervé CUVELIER
 Madame Sophie LOPEZ
 Monsieur Fouad AJARRAY
 Madame Chantal DECOCQ Conseillers Délégués

 Monsieur Yves RAOULT
 Madame Micheline LAURENT
 Madame Yveline LOURDEL
 Monsieur Philippe LEFEBVRE
 Madame Martine DUQUESNOY
 Monsieur Patrick BRUGUET
 Madame Laëtitia HERDUIN
 Mme Jessica FOURNIER
 Monsieur Marc SERRA
 Madame Astrid SAVARY
 Madame Corinne DOLLE
 Monsieur Claude RICHARD Conseillers Municipaux

Excusées : Madame Gisèle CATTO qui donne procuration à M. Philippe LEFEBVRE
 Madame Edith PRUVOST qui donne procuration à M. Claude RICHARD

Absents excusés : Monsieur Daniel COLLART
 Monsieur Claude COLLIER

Absente : Madame Annie CARDON

Secrétaire de séance : Madame Sophie LOPEZ

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Un incendie a eu lieu le 20 janvier dernier chez Monsieur et Madame PICARD, résidence du Zodiaque au niveau du garage.
Monsieur Picard a respiré de la fumée et Madame Picard a des difficultés de mobilité. Ils ont passé 48 heures chez leur fille.
Monsieur le Maire a proposé le prêt du logement 29 rue Raoul Briquet.
La maison est sauvée mais la fumée et les cendres sont entrées dans toutes les pièces.
L'assurance estime quelques mois de travaux.
- Un service civique sur les missions « numériser/archiver » les éléments historiques de la commune a été recruté pour une période de 9 mois sous la tutelle de Marc Serra.
Une exposition de photos « vous aviez 20 ans dans les années 90 » sera révélée au Centre Social Chanteclair à la fin de sa mission.
Marc Serra explique que la méthode d'archivage sera proposée en s'appuyant sur le modèle du Département.
- **Monsieur le Maire** informe du succès du centre de loisirs de Février :
112 à 138 inscriptions pour février
95 présents sur la deuxième semaine contre une soixantaine l'an dernier.
- **Monsieur le Maire** annonce une baisse du chômage au 1^{er} janvier 2020 :

Demandeurs	374 contre 421 en 2019
Hommes	216 contre 242 en 2019
Femmes	158 contre 179 en 2019
Indemnisés	247 contre 280 en 2019
Non indemnisés	127 contre 141 en 2019
- **Monsieur le Maire** fait la lecture d'une lettre anonyme :

« Vous devriez planter des fleurs dans tout le Saint Nicolas (tulipes, roses, jonquilles etc...)
Vous devriez planter des arbres (bouleaux, sapins, pins, chênes, érables etc...)
Vous devriez bâtir des maisons et des appartements
Vous devriez mettre un parc avec un terrain de basket
Vous devriez mettre des fontaines à eaux dehors dans le Saint Nicolas comme à la gare d'Arras !
Comme à Saint-Laurent-Blangy
Vous devriez construire une piscine comme Daullé ou Aquarena !
Vous devriez faire un centre-ville avec des magasins (ex : le temps des cerises, Guess, Zara, Camaïeu, Pimkie etc...)
Vous devriez mettre des usines de parfums, de bonbons, de gâteaux etc... pour les demandeurs d'emplois. Cela va créer des emplois !
Vous devriez mettre des centres de formation pour adultes (pour les demandeurs d'emplois) ex : restauration, ventes, maquillage, cordonnier, charpentier, carrossier etc...
Vous devriez mettre un magasin Ikéa (de meubles). Il y aurait du monde !
Mettre plus de poubelles et de bancs dehors dans tout le Saint Nicolas.
Mettre un cinéma, un bowling, un terrain de golf.
Merci
Bonne année 2020 »

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Sophie Lopez est désignée secrétaire de séance.

b. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2019

Approuvé à l'unanimité.

c. Décision du Maire

- *Attribution du marché pour le désamiantage et la déconstruction de deux bâtiments communaux à l'entreprise DEMOLAF*

Jean-Pierre Chartrez précise qu'il s'agit de la démolition de 2 bâtiments : les anciens ateliers des Services Techniques rue Anatole France en février et le Centre Bonne Humeur courant septembre/octobre 2020.

Un Appel d'offres a été lancé, 3 entreprises ont répondu et l'entreprise DEMOLAF a été retenue.

Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise le 7 janvier, l'Ordre de service a été donné le 6 janvier 2020 pour une durée de 16 semaines.

Les travaux ont commencé.

Un constat d'huissier est prévu le 3 février. Le 10 février débutera le désamiantage des toitures pendant 1 semaine et la démolition/déconstruction commencera le 17 février pour une période de 15 jours. Aux alentours de mi-mars, les travaux de finition pour la création d'un parking, la mise en place de garde-corps avec le nettoyage des bords de Scarpe et l'installation de clôtures pour les voisins ainsi que l'habillage du pignon de la maison mitoyenne avec un bardage. La fin des travaux est prévue fin mars début avril.

Patrick Bruguet demande si la voisine a été prévenue.

Jean-Pierre Chartrez répond qu'elle sera présente pour le constat d'huissier avec la municipalité et l'entreprise.

Les riverains ont reçu un courrier d'information sur les travaux et l'utilisation de la chaussée.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

d. Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Modification des limites territoriales entre les communes de Saint-Nicolas-lez-Arras et de Saint-Laurent-Blangy

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2112-2 et suivants,

Considérant que les travaux de renouvellement urbain sur le quartier « Chanteclair Cévennes » sont achevés,

Considérant que le projet de modification de la limite territoriale entre les deux communes fait l'objet d'un nouveau tracé repris au plan ci-joint intitulé « projet 4 » établi par le cabinet CARON BRIFFAUT, géomètre-expert à Arras,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Laurent-Blangy du 18 décembre 2019,

Considérant que ce projet n'aura aucune incidence sur le nombre d'habitants de chaque commune,

Il vous est proposé :

- d'accepter le projet de modification de la limite territoriale avec la commune de SAINT-LAURENT-BLANGY selon le tracé du plan intitulé « projet 4 » ci-joint.
- de solliciter Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour engager la procédure réglementaire (enquête publique).

Adopté à l'unanimité.

2. Fusion des écoles maternelle et élémentaire Henri Grenier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-30 qui dispose que «le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département »,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L212-1,

Monsieur le Maire expose :

Suite à une volonté d'évolution professionnelle de la Directrice de l'élémentaire Henri Grenier, un projet de fusion avec l'école maternelle Henri Grenier a été évoqué avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Actuellement, l'école maternelle compte 5 classes et l'école élémentaire 7 classes. Le projet de fusion en un seul groupe scolaire de 12 classes, avec un numéro unique de référencement pour le Ministère de l'Education Nationale, vise à renforcer la coordination par une seule et même direction, avec décharge supplémentaire, permettant une gestion administrative et pédagogique plus simple et plus efficace.

Cette entité unique améliorera encore la lisibilité pour les familles. Elle favorisera une plus grande cohésion des concertations dans le cadre des conseils des maîtres, des conseils d'école, une continuité des projets mis en œuvre, une prise en compte active du suivi des réponses apportées aux difficultés des enfants et rendra plus efficace la communication et le travail partenarial avec une seule direction d'école.

Ainsi, la consultation de nos différents partenaires et des conseils d'écoles a été mise en œuvre afin de recueillir leurs avis.

Une information a été donnée aux enseignants et aux parents d'élèves élus.

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale – DASEN - a émis un avis favorable à cette modification, ainsi que les conseils d'écoles maternelle et élémentaire.

Il vous est proposé :

- d'approuver la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Henri Grenier en une seule entité à compter de la rentrée scolaire 2020.
- De préciser que ladite école sera désormais dénommée « groupe scolaire Henri Grenier ».
- de désigner pour la Ville un représentant titulaire et un représentant suppléant au conseil d'école, à compter de la rentrée scolaire 2020.

Marie-Antoinette Deshorties ajoute que l'avantage est d'éviter une fermeture de poste. Les classes de maternelle ne seront donc pas surchargées et cela permettra de poursuivre l'accueil des 2 ans.

Adopté à l'unanimité.

3. Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux – Programmation 2020

Monsieur le Maire expose :

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

L'objectif de cette dotation est de répondre essentiellement aux besoins d'équipements des territoires ruraux.

Selon la circulaire préfectorale du 22 octobre 2019, la Commune de Saint Nicolas Lez Arras est éligible à cette dotation.

La commission départementale des élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux qui s'est réunie le 21 octobre 2019 a fixé des axes de catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2020, notamment pour des travaux d'investissement concernant des équipements communaux.

Les demandes de subvention concernent :

- La mise en conformité et les travaux électriques des écoles de la ville de Saint Nicolas lez Arras pour un projet estimé à 176 433€ HT.

Il vous est proposé :

- D'inscrire la ville de Saint Nicolas Lez Arras dans la démarche proposée par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- De retenir comme projets le dossier désigné ci-dessus
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Pas de Calais l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- D'autoriser Monsieur le Maire à rechercher toutes autres sources de subventions
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Monsieur le Maire regrette que des travaux aient été réalisés il y a 8 ans et qu'à nouveau il y a une estimation de 176 433€ pour des mises aux normes des groupes scolaires et l'accessibilité handicapée.

Jean-Pierre Chartrez ajoute que l'évolution de la réglementation incendie depuis 6 ans a été prise en compte dans l'estimatif des travaux.

Consultation d'entreprises dans 15 jours pour effectuer quelques travaux aux vacances de Pâques et le plus gros des travaux durant les vacances d'été.

Adopté à l'unanimité.

4. Dénomination d'un lotissement Clos des Champs

Monsieur le Maire expose :

Saint Nicolas lez Arras poursuit son développement et dans le domaine de l'habitat, Coopartois et Pas de Calais Habitat vont mettre prochainement sur le marché un ensemble de 28 logements collectifs et 40 logements individuels, rue Raoul Briquet (friche Perrenot Bekaert).

Il convient de donner un nom à ce lotissement pour faciliter les différents repérages des acquéreurs/locataires et déterminer les adresses postales.

Je vous propose d'adopter la dénomination suivante pour cet ensemble d'immeubles :

- Clos des Champs

Monsieur le Maire ajoute que les trois petits collectifs porteront le nom de :

- La Garance
- Les Bleuets
- Les Coquelicots

Adopté à l'unanimité.

5. Dénomination d'un lotissement Résidence du Halage

Monsieur le Maire expose :

Saint Nicolas lez Arras poursuit son développement et dans le domaine de l'habitat, un promoteur privé sera prochainement désigné pour une réalisation d'un lotissement, rue du Canal.

Il convient de donner un nom à ce lotissement pour faciliter les différents repérages des acquéreurs et déterminer les adresses postales.

Je vous propose d'adopter la dénomination suivante pour cet ensemble d'immeubles :

- Résidence du Halage

Adopté à l'unanimité.

ESPACE CHANTECLAIR

6. Demande de subvention Contrat de Ville 2020

Monsieur le Maire rappelle que :

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a adopté le principe de la mise en œuvre du "contrat de ville" projet de développement social, économique et urbain pour la période 2015 - 2020 pour le quartier "Chanteclair" précédemment dénommé " Nouvelles Résidences".

Le Contrat de ville est la traduction d'un projet global et intégré donnant de la cohérence à l'ensemble des outils qui visent l'amélioration de la situation du quartier politique de la ville et de ses habitants.

Chaque année, des actions peuvent être mises en place pour répondre au projet de développement social urbain du territoire. Ces actions sont engagées sur 3 enjeux majeurs :

L'enjeu 1 : L'accompagnement des parcours individuels

L'enjeu 2 : L'amélioration de la qualité de vie, du cadre de vie, et de l'attractivité du territoire.

L'enjeu 3 : Le renforcement de l'égalité des chances et des territoires.

Les actions proposées ci-dessous sont soumises à l'approbation des services instructeurs des partenaires du Contrat de Ville. Leur déclinaison sera contrainte par les moyens financiers de la ville qui seront adoptés lors du vote du budget 2020.

Les thématiques poursuivies sont la mixité sociale, l'éducation, la culture, le lien social, la citoyenneté (les valeurs de la République) et la participation à la vie publique, l'emploi, l'habitat, la prévention-sécurité ou la santé.

Les actions déposées sur la plateforme de l'Etat sont les suivantes :

1- DES MOTS SUR LES MAUX - devient L'ATELIER D'EXPRESSION JEUX ME SOUVIENS - VILLE DE ST NICOLAS:

Descriptif :

Le principe est de rassembler des habitants, des bénéficiaires des minimas sociaux, du RSA, des Restaurants du Coeur ou de la Banque Alimentaire.

Pour l'atelier d'écriture, l'écrivain encourage l'expression de mots qui sont mis en forme et en texte.

Pour l'atelier "jeux me souviens" deux animateurs à savoir une bénévole et une technicienne auront à cœur de mobiliser toutes les formes de public. A partir de séances préparées pour provoquer les échanges et l'expression des membres de leur groupe.

Mis en confiance, La convivialité et la bonne humeur favoriseront l'écriture des uns et la prise de parole des autres.

Objectifs :

La vocation de l'atelier d'expression avec le recueil des écrits est de poursuivre son expérience à raison de 2h tous les 15 jours sur les 6 premiers mois de 2020 Il sera de conduire le groupe à une production comme une exposition des écrits. Le résultat final sera l'objet d'une présentation au public.

La vocation de "Jeux me souviens" est celle de se dérouler chaque semaine, soit une quarantaine par an, marquer par des temps conviviaux de rassemblement comme ceux proposer par une autre action comme

Ces actions visent à l'inclusion sociale, notamment de certains publics repérés par les travailleurs sociaux de la MDS Arras-Nord, le club de prévention de la Vie Active ou le centre social et culturel Chanteclair.

Budget total : 8 580€

Demande de subvention au titre du contrat de ville : 4 000€

2-ACTEUR DANS SON QUARTIER :

Descriptif :

Lancées l'an dernier, des rencontres entre nos services, un collectif d'usagers de notre structure ainsi qu'un groupe d'habitants du quartier ont permis d'optimiser nos objectifs. La prise en compte des seniors, des personnes isolées et des familles a donc conduit à de multiples animations. Les séances de cinéma de proximité sur grand écran, accompagnées d'une collation ont réuni de nombreuses personnes. La participation active de nombreux publics dans le service et la cuisson de ces petits encas en fin de séance, ont de plus apporté la convivialité chère à notre structure. Attirées par ce côté "bon enfant", des manifestations culturelles telles que concerts, repas-dansants, thé-dansants, ont impliqué ces personnes dans notre espace. Le nombre s'est peu à peu accru et notre objectif serait donc de poursuivre la démarche entreprise. Grâce aux participants de nouveaux liens se sont créés avec un nouveau public, souvent isolé, que nous n'arrivions pas à toucher.

Objectifs :

- Favoriser le lien social
- Se rencontrer hors les murs
- lutter contre l'isolement
- Favoriser la mobilité et la mixité entre les quartiers politiques ville

Budget total : 14 388€

Demande de subvention au titre du contrat de ville : 6 000€

3-ON EST VOISIN ON VIENT FAIRE CONNAISSANCE

Description :

Poursuivre sur les initiatives engagées par le rassemblement de plusieurs bonnes volontés parmi les habitants du quartier pour construire un groupe pour la mise en œuvre de différentes actions dont le but initial est de conforter le développement de la vie sociale dans le quartier en s'appuyant sur un travail partenarial avec les associations caritatives, pour ouvrir le champ de l'investissement des bénévoles vers des temps de rencontres et d'échanges toute l'année, avec un support convivial et festif favorisant le rapprochement des habitants en situation précaire, individus ou familles avec une attention particulière pour les isolés.

L'action repose sur plusieurs axes de travail comme celui d'organiser des temps pour préparer (investissement en faveur des autres) et partager un repas à raison d'une fois par mois, pour les plus démunis et éloignés.

Installer les habitants bénévoles dans la reconduction et la participation à une fête sur le quartier de quelques jours l'été comme un point d'orgue dans leur implication en faveur des habitants et du QPV valorisé par ce rayonnement sur le territoire communal et au-delà. Pour cette prochaine édition des actions, il ressort des derniers échanges avec le groupe des bénévoles que l'orientation 2020 pourrait être tournée vers la qualité de l'environnement, le rapprochement avec la nature, l'agriculture (le savoir vert) comme un regard des urbains en direction du monde rural. Le territoire de la CUA regorge de ressources pour répondre à cette envie d'un QPV de se tourner vers le vert.

Objectifs :

Encourager à la multiplication de temps de rencontres, de partages et de convivialité pour lutter contre le repli sur soi et l'isolement dans une démarche de responsabilisation des habitants autour de projets pour lesquels ils apporteront leurs idées, leurs collaborations. Ces citoyens engagés auront le souci de faire vivre leur quartier et de l'ouvrir pour assurer une plus grande mixité sociale, le bien être ensemble, la notion d'appartenance et de partage d'un territoire de vie.

Budget total : 27 900€

Demande de subvention au titre du contrat de ville : 15 000€

4-La K'fêt lieu de mixité et de découverte:

Description :

La k'fêt est un espace créé depuis le printemps 2016 par la municipalité. Les jeunes connaissent et reconnaissent ce lieu et les parents aussi. Cependant une dynamique reste à approfondir pour toucher un autre public.

Pour se faire différents axes seront mis en place :

1-Développer la communication et la connaissance de ce point de rencontre qu'est la K'fêt.

2-Faire émerger des actions par les jeunes.

Depuis la mise en place de cet espace, des actions ont été menées mais il apparaît une difficulté de mobiliser les jeunes qui restent sur leurs acquis. L'angle de travail est donc revu avec un départ de mise en place par les jeunes eux même afin de les impliquer.

3-certains jeunes ne participent pas aux actions de droit commun et sortent très peu de chez eux. La K'fêt n'est pas toujours la réponse adaptée pour tous. Un autre moyen doit être trouvé pour élargir le public touché. C'est donc par le biais du sport que l'on propose de toucher un nouveau public.

Objectifs :

-offrir un lieu d'accueil pour les jeunes en déperdition puis y apporter une mixité dans les publics accueillis

- créer un lieu d'échanges et de rencontre notamment dans le domaine de l'emploi, des formations, des loisirs de la culture...
- redonner un cadre, des valeurs de respect, d'écoute et d'estime de soi
- Faire découvrir de nouvelles cultures, loisirs...
- travailler la mobilité
- créer et mettre en place avec les jeunes un projet (RAID)

Budget total : 17 026€

Demande de subvention au titre du contrat de ville : 7 500€

5-LE SPORT : TOUTE UNE CULTURE DANS LE QUARTIER

Descriptif :

Mise en place de différents ateliers de découverte de la pratique d'un sport à raison de 36 à 40 séances par an, entre le 1er janvier et le 31 décembre. Séance encadrée par des professionnels de la pratique, soit du personnel de la collectivité, soit encadrant sport d'une association, soit prestataire de service diplômé en la matière pratiquée. Recourir aux ressources locales comme les associations du territoire pour découvrir leur spécialité, aux équipements publics ou privés du territoire - salle de sport de la ville, piscines de la CUA- pour travailler dans la proximité. Inviter le public à venir participer entre amis, voisins ou mieux encore en famille, et proposer des temps accessibles au plus grand nombre.

Objectifs :

Créer ou renforcer le lien social, rechercher et faire participer les personnes seules ou isolées, rassembler des publics de tous âges dans la pratique d'activités sportives. Créer des habitudes de pratiques, rechercher l'autonomie des participants dans les initiatives et pour la découverte de différentes disciplines, diversifier les pratiques pour séduire un public large, intergénérationnel, donner ou redonner le goût de se dépasser de se surpasser, chacun selon ses moyens.

Budget total : 12 110€

Demande de subvention au titre du contrat de ville : 5 580€

Suite à l'appel à projets pour 2020, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre du contrat de ville pour un montant total de 38 080€
- d'adopter le principe du dépôt des dossiers de demandes de subventions visant la mise en œuvre des actions projetées dans le cadre du Contrat de Ville 2020, sous réserve de leur recevabilité et des possibilités financières de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne organisation et à l'exécution de ces demandes de financement.

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des différentes actions.

Adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France – Nos Quartiers d'Été 2020

Monsieur le Maire expose :

Conscient de l'intérêt de contribuer à l'animation des quartiers prioritaires, la Région Hauts de France contribue aux démarches de développement social et culturel initiées par les habitants durant la période estivale.

L'opération vise à promouvoir l'éco-citoyenneté à travers un thème imposé : " Comment la citoyenneté se saisit des enjeux de la nature en ville et des productions locales." Cette opération encourage les coopérations inter-associatifs et inter-quartiers.

Dans le cadre d'une action dénommée "Il fait soleil sur Chanteclair", il est proposé d'imaginer des actions récréatives sur Chanteclair entre le 11 et le 17 juillet.

La journée du 11 serait consacrée à "Nos Quartiers d'Été" intercommunale avec le concours de la Communauté Urbaine d'Arras et la participation de différentes délégations d'habitants des centres sociaux du territoire en politique de la ville.

Comme l'année précédente, le programme sera élaboré avec des habitants et visera à satisfaire toutes les tranches d'âges, de tous les quartiers de la ville.

L'ensemble de l'opération est cerné autour de 16810 €, une demande de subvention de 7650 € est à solliciter auprès de la Région des Hauts de France dans le cadre de Nos Quartiers d'Été.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la Région des Hauts de France pour une subvention à hauteur de 7650 € dans le cadre de Nos Quartiers d'Été.
- à signer les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de ce projet NQE pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

8. Le projet collectif santé des Centres Sociaux de l'Arrageois

Monsieur le Maire expose :

La santé est une préoccupation majeure des centres sociaux en général. Les 7 centres sociaux de la région d'Arras déploient depuis des années un projet bien-être à destination des habitants sur un enjeu d'importance dans la région au regard des données reprises par l'agence régionale de santé. Jusque 2014, les centres sociaux de l'Arrageois travaillaient cette thématique et d'autres de manière isolée. Depuis 2015, les administrateurs/administratrices des centres sociaux ont décidé d'accélérer cette démarche et soutiennent l'idée que les centres sociaux feront plus et mieux ensemble en gardant toutefois une approche locale dans la proximité. Les termes de cette coopération ont été définis dans une charte ratifiée par l'ensemble des conseils d'administration. La santé est ainsi apparue évidente notamment par la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), véritable levier favorisant les coopérations entre les acteurs.

L'objectif est d'apporter de la cohérence sur les actions de santé menées et d'organiser et planifier des actions et des événements avec plus d'efficacité ensemble.

Dans le cadre de ce projet de coopération, il est apparu essentiel de nommer un porteur administratif unique, la ville de Beaurains, qui recevra chaque année d'agrément la subvention de la partie collective du projet.

Ainsi, cette convention d'engagement permet de formaliser ce portage administratif et les conditions de reversement de la subvention de l'Agence Régionale de Santé.

La répartition financière 2019 :

A percevoir par centre

Beaurains	8 693,68 €
Achicourt	2 915,85 €
ST Nicolas	3 258,95 €
Arras Sud	2 855,87 €
Arras Ouest	3 034,38 €
Croisilles	2 959,30 €
	23 718,00 €

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Percevoir la subvention de l'Agence Régional de Santé au terme d'une convention d'engagement signée entre la commune et la ville de Beaurains, ville porteuse.
- Signer les conventions d'engagement à venir entre l'ARS et la commune.

Adopté à l'unanimité.

9. Appel à projet parentalité – REAAP 2020

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique « Parentalité », la Caf du Pas-de-Calais renouvelle pour 2020 son appel à projet afin de soutenir et développer des actions qui visent à aider et conforter les parents dans leur rôle éducatif.

Les financements alloués s'inscrivent dans le dispositif du Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP). A ce titre, un budget annuel est alloué par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) à la Caf du Pas-de-Calais.

Les actions menées au centre social et culturel Chanteclair orientent l'implication des parents notamment lors des raconte-tapis, des ateliers créatifs, des jeux ludothèque, des spectacles jeune public ou encore les projections ciné enfants...

Le contexte est propice aux échanges et le parent prend sa place, partage, écoute et est accompagné dans ses fonctions parentales.

A ce titre il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter auprès des services de la CAF du Pas de Calais la demande de subvention REAAP
- à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de cette délibération

Adopté à l'unanimité.

SERVICES TECHNIQUES

10. Avenant au marché de construction des ateliers des services techniques – Lot n°5 – Menuiseries intérieures

Monsieur le Maire expose :

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} octobre 2018 attribuant le marché de construction des ateliers des services techniques lots 1 à 10 (sauf le lot 4)

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2018 attribuant le marché de construction des ateliers des services techniques lots 4A, 4B, 4C et 4D

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2019 concernant un avenant au marché de construction des ateliers des services techniques

Suite à la réunion du 10 décembre 2019 des membres de la commission des travaux

Considérant que les variations introduites par la modification en cours de marché portent sur les travaux en plus-values ci-dessous :

- Menuiseries intérieures lot 5 : + 1 509.19€ HT

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer un avenant en augmentation de + 1 509.19€ HT au marché pour les travaux de construction des Services Techniques lot 5 avec la SOCIETE SARL GARCON

Le montant total de ce marché de 24 999,98€ HT soit 29 999.98€ TTC est porté à 26 509.17€ HT soit 31 811€ TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.